

## Avis d'Appel à Candidatures

### SNACK-BAR-EPICERIE du CAMPING du « Lac du Causse »

(Département19)

#### I- OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) est propriétaire du centre touristique du Causse Corrèzien qui comprend un camping \*\*\* (20 chalets, 15 huttes et 80 emplacements), un village de gîtes (12 gîtes) et une base nautique.

Le bâtiment d'accueil du camping possède des locaux équipés en Snack-Bar-Epicerie qui s'ouvrent sur une terrasse extérieure et sur une piscine.

La CABB souhaite trouver un candidat qui prendra en charge l'exploitation et la gestion du snack-bar-épicerie, a minima, pendant la saison touristique (soit du 31 mars au 30 septembre).

Dans le cadre de son exploitation, il appartiendra au candidat retenu, et futur cocontractant de la CABB, de faire son affaire de toute acquisition de licence de débit de boisson, qu'il jugerait nécessaire à son activité.

A l'occasion de la fin d'activité du dernier exploitant de cet espace, la CABB envisage de poursuivre l'activité jusqu'ici organisée au sein des locaux susvisés. Aussi, elle souhaite en confier l'exploitation et la gestion, au moyen d'une convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT).

Dès lors, le présent avis d'appel à candidatures a vocation à permettre à la collectivité, de sélectionner un nouvel exploitant pour l'occupation de l'espace snack bar décrit ci-après.

## **II- REGIME JURIDIQUE D'EXPLOITATION ET D'OCCUPATION**

Conformément à l'implantation de l'espace qui serait occupé, tel qu'il ressort des éléments précédents, un contrat d'occupation du domaine public serait conclu avec le lauréat du présent avis.

Ce contrat excluant la mise en application des dispositions commerciales, impliquera le versement par l'occupant d'une redevance mensuelle, correspondant, en pratique, à un loyer.

A cette redevance, s'ajouteraient toutes les charges de l'occupant, liées aux consommations de fluides, aux contrats de maintenance, et de tout autre service découlant de son occupation.

## **III- DESCRIPTION DES LOCAUX ET DU MATERIEL MIS A DISPOSITION**

### **1- Localisation du site :**

Camping du Lac du Causse  
19600 LISSAC SUR COUZE

### **2- Locaux mis à disposition :**

Conformément au plan ci-annexé, les locaux mis à disposition se déclinent tel qu'il suit :

- Un snack-bar-épicerie de 58m<sup>2</sup>
- Un local-réserve attenant de 19 m<sup>2</sup>
- Une terrasse couverte de 37 m<sup>2</sup>
- Une salle d'activités partagée de 46 m<sup>2</sup> pour laquelle une demande écrite ponctuelle devra être faite une semaine avant l'évènement auprès du gestionnaire du camping
- Des sanitaires partagés de 20 m<sup>2</sup>

### **3- Matériel mis à disposition**

Les locaux sont équipés de matériel dont l'inventaire est annexé au présent avis.

Le matériel en question serait ainsi inclus à la mise à disposition des locaux, et serait expressément mentionné au titre de l'AOT.

Par ailleurs, et tel qu'indiqué en première partie du présent avis, la CABB ne fournira aucune licence de débit de boisson au candidat retenu.

## **IV- ACTIVITE ET OUVERTURE DU SNACK BAR EPICERIE**

### **1- Activité exercée**

Pendant la saison touristique, il est attendu du futur exploitant qu'il propose un service bar, snack, le midi et le soir, un dépôt de pains et un service « petite épicerie », au minimum, en juillet et août.

Un repas à thème serait proposé, au minimum, les mardis soirs en juillet et août.

Un pot d'accueil (Kirs, jus de fruits, toasts avec produit locaux...) serait également servi le dimanche matin pour environ une centaine de personnes.

### **2- Ouverture et Plages horaires**

Le snack Bar Epicerie serait ouvert 7 jours sur 7 durant la haute saison touristique selon l'amplitude horaire suivante : de 7h30 à 13h et de 16h à 21h.

L'exploitant aura également la faculté de proposer une période d'ouverture (en basse saison, indépendante de la période estivale) plus longue et des plages horaires plus importantes, sous réserve de l'autorisation du gestionnaire du camping (confer manifestations prévues en annexe)

### **3- Date et durée de l'exploitation**

Date de début d'exploitation souhaitée : le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Durée d'exploitation : La CABB contracterait avec le futur exploitant, une occupation du domaine public conclue pour une durée d'une année, qui serait renouvelable pour deux périodes, soit :

- Du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021

Tout renouvellement devrait cependant faire l'objet d'un accord express entre les parties.

Il est attendu que le camping soit, a minima, ouvert sur la période dite de haute saison, soit du 31 mars au 30 septembre.

Toutefois, dans le cadre du présent appel à candidatures, les candidats pourront proposer des périodes d'ouverture plus larges, correspondant aux basse et moyenne saisons, étant entendu que durant ces périodes, les prestations formulées pourront être différentes de

celles de la haute saison. En effet, hors période d'exploitation, le site du lac du Causse est investi par les promeneurs, sportifs ou pratiquants d'activités de pleine nature. Le lac du Causse est un site dédié aux stages sportifs.

Ainsi, le candidat retenu pourrait trouver un intérêt commercial à ouvrir le snack-bar-épicerie en moyenne et basse saison. Il appartient donc aux candidats de développer d'éventuelles propositions adaptées au contexte et à la clientèle « hors saison ».

## **V- PROCEDURE**

Date limite de remise des candidatures : **le vendredi 5 octobre à 17h**

Forme de la candidature : La CABB contractera avec une seule entité, charge à elle de composer une équipe pluridisciplinaire apte à répondre aux différentes compétences à mobiliser.

Documents à fournir :

- un courrier motivé adressé à Monsieur le Président de la CABB indiquant votre souhait de candidater ;
- un curriculum vitae présentant vos références ;
- le projet global sur le snack/bar/épicerie, puis détaillé dans chacun des documents suivants :
  - a. le concept décliné autour de services proposés aux différentes clientèles visées,
  - b. le détail de la constitution envisagée des équipes (formations, qualifications...),
  - c. les jours et horaires d'ouverture prévisionnels,
  - d. un extrait de carte proposée et du (ou des) menu(s), notamment tarifs et type de produits,
  - e. un budget prévisionnel d'activité pour chaque équipement,
  - f. une proposition de redevance en fonction de l'activité,
  - g. Un extrait K bis de moins de trois mois,
  - h. Tout document que vous jugerez utile à votre candidature.

Conditions d'attribution

L'adéquation de l'offre à l'appel à candidatures sera appréciée selon trois critères :

- Les prestations proposées pour 30%
- Les périodes d'ouverture pour 30%
- Le montant de la redevance 20%

- Les horaires pour 20%

Les trois candidats ayant obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse des offres pourront être reçus pour préciser les modalités de l'occupation.

Le lauréat sera celui qui aura reçu la meilleure note globale à l'issue de cette rencontre.

La CABB se réserve le droit de proroger la date limite de remises des offres ; le cas échéant, cette information sera diffusée par une insertion sur le site internet de la CABB et à toute personne qui aura fait connaître son intérêt pour l'occupation et laissé ses coordonnées à cet effet.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la CABB se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout, sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

**Les plis devront être remis à l'adresse suivante :**

**Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération de Brive  
Direction des Affaires Juridiques  
Place Jean Charbonnel  
BP 80433  
19312 Brive CEDEX**

Dans ce cas, le document sera remis dans une double enveloppe, la première permettant d'adresser le document, la seconde contenant l'offre doit porter la mention « confidentiel, ne pas ouvrir – candidature snack ».

Pour tout renseignement complémentaire :

M. Patrice Nouaille au 05-55-17-20-70 pour les questions administratives

M. Stéphane Flamen au 05-55-17-20-70 pour les questions techniques